



Important !

Plan Local d'Urbanisme



Modalités de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) concernant E.C.T.

La municipalité a pris l'initiative de lancer une procédure de modification simplifiée du P.L.U. en vue de prendre en considération l'activité existante (Installation de Stockage de Déchets Inertes : ISDI) sur le site de la carrière E.C.T. par une modification du règlement de la zone A. Il s'agit de créer un sous-secteur Ac qui tient compte de la réalité du terrain et de permettre les ISDI. Ce sous-secteur d'une superficie de 36,5 hectares correspond à l'emprise de la carrière.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal doit définir les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Ce qui est proposé :

- Début de mise à disposition le jeudi 12 avril 2018 à 9h00,
- Fin de mise à disposition le lundi 14 mai 2018 à 12h00,

- Mise à disposition pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- Affichage des modalités sur les panneaux d'affichage municipal et publication d'un avis dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant la mise à disposition,

- Ouverture d'un cahier dans lequel le public pourra consigner ses observations pendant toute la mise à disposition. Le public pourra également faire part de ses observations par tout autre moyen (courrier, courriel, etc.).

Toujours conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme, la maire présentera le bilan de la mise à disposition lors de l'approbation de cette modification simplifiée.

Vitalis

Construction d'un bassin de rétention

Conformément à l'instruction technique relative à l'assainissement des agglomérations, un collecteur d'eaux pluviales est en cours de construction sur le terrain Vitalis.

Il ne s'agit pour le moment, que d'un énorme trou, visible sur le chantier. Mais plus tard, cet ouvrage aura la capacité de récupérer 362m³ d'eau. Ainsi, ce sera toute la parcelle qui sera assainie par ce collecteur, qui recevra l'eau des pavillons, immeubles et voiries, par un système de grille avaloirs. Ces affluents transiteront par un bassin de stockage, conformément au cahier des charges du Syndicat Intercommunal Hydraulique et d'Assainissement (SIHA) de la région de Limours, et de la SAGE-Orge/Yvette, en respectant le débit de fuite imposé, soit 1,2 litre/seconde/hectare.

Les dimensions :

50 m de longueur
6 m de largeur
1,2 mètre de profondeur
Superficie de 362m³

Le bassin disposera d'un séparateur hydrocarbures et d'un regard équipé d'une lame vortex afin de respecter le débit de fuite. Et c'est par une tête de déversement que les effluents graviteront dans le Petit Muce.

Concernant les canalisations eaux pluviales et eaux usées projetées, le calcul de leurs dimensions est basé sur les recommandations de la circulaire intitulée «instructions techniques relatives aux réseaux d'assainissement des agglomérations» (circulaire n°77824/INT du 2 juillet 1977).

En bref...

Les gendarmes nous ont informé d'un certain nombre de vols de véhicules Peugeot, et plus particulièrement les 5008.

Ils rappellent qu'il est préférable de rentrer son véhicule dans son garage, son jardin ou sa cour plutôt que de le laisser dans la rue.

Étudiants, une bourse, un logement : c'est maintenant !



Faites votre demande
du 15 janvier au 31 mai 2018 sur etudiant.gouv.fr

Crédits image : © étudiant.gouv.fr

Remplissez dès maintenant votre Dossier social étudiant (DSE) ! Cette procédure, qui se réalise en ligne permet aux étudiants et futurs étudiants, de demander une bourse d'étude et/ou un logement social étudiant pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Attention : il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats d'examens ou d'admission pour faire vos demandes !

Une simulation pour calculer quels sont vos droits

Avant de commencer la procédure, il est recommandé d'utiliser le simulateur de bourse sur critères sociaux. Il vous sera demandé de renseigner les ressources, le nombre d'enfants à charge des parents, le nombre de frères et sœurs dans l'enseignement

supérieur et l'éloignement du lieu d'études... Le montant annuel de la bourse est précisé par le simulateur selon le niveau d'échelon.

La constitution du DSE

Si le résultat de la simulation est positif, il est alors possible de constituer un dossier en ligne, sur le site :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Rubrique : Demande de DSE

Familles

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal est désormais à disposition des familles du territoire du Pays de Limours à Forges-les-Bains.

Ce nouveau service proposé par la CCPL en partenariat avec la CAF de l'Essonne, est un lieu d'échange, d'écoute et de conseil destiné aux enfants de moins de 6 ans et aux parents ou adultes référents, sous le regard attentif de deux professionnelles de la petite enfance, Solange Charpentier et Martine Muller.

Le LAEP a ouvert le mercredi 6 septembre au Pôle social de Forges-les-Bains, 1 rue du Général Leclerc (à côté de la maison de santé).

Les accueils sont prévus 2 mercredis matin par mois de 10h à 12h selon un planning établi. Les activités proposées sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir de partager, entre enfants et adultes.

Planning 1^{er} semestre 2018

Mercredi 4 avril (Dojo)

Mercredi 11 avril

Mercredi 2 mai

Mercredi 23 mai (Dojo)

Mercredi 6 juin

Mercredi 20 juin

Mercredi 4 juillet



Renseignements :
Pôle Petite Enfance

Tel: 01 64 90 01 58

Mail :

petite.enfance@cc-paysdelimours.fr

laep@cc-paysdelimours.fr